TITRE N° 278

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 278

présenté par M. Gillet

TITRE

Au titre, substituer aux mots:

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots:

« interdire les traditions taurines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un titre plus cohérent à la présente proposition de loi.